

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de  
Gennevilliers**



**Direction  
Administrative  
Juridique et des  
Marchés Publics**

DAJMP\_ALP

**E24**

**Séance publique du mercredi 13 mai 2009**

Convoqué le mardi 28 avril 2009, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques BOURGOIN.

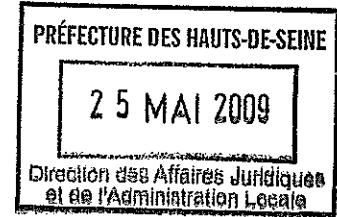
**Présents :**

Jacques BOURGOIN, Arielle VERMILLET-PARRY, Marc HOURSON, Martine MONSEL, Mohamed BELLOUCH, Latifa MEYA, Olivier MERIOT, Yasmina ATTAF, Muriel GOUDOU, Joëlle MUTIS, Marcelle ROHR, Antoine LAULHERE, Anissa BEN LAHCENE, Fidèle MASSALA-BIMI, Anne-Laure PEREZ, Farid BOUNOUAR, Yvette OUCHIKH, Patrice LECLERC, Maria Blanca FERNANDEZ, Yves LE PARC, Laurent NOEL, Joherbay AKBARALY, Patrick THERET, Souad ZAKRI, Abdelnasser LAJILI, Corinne LUXEMBOURG, Jacques BRIFFAULT, Carole LAFON, Zine BOUKRICHE, Danielle GRIMONT, Anne ADOUCHE, Christian CLERO, Jacqueline MARICHEZ, Taoufik HALEM, Isabelle GUICHARD.

**Étaient représentés :**

Roland MUZEAU représenté par Jacques BOURGOIN,  
Sandrine HERTIG représentée par Martine MONSEL,  
Richard MERRA représenté par Anne ADOUCHE,  
Abdelhakim SARI représenté par Abdelnasser LAJILI,  
Mohamed GRICHI représenté par Marc HOURSON,  
Jacqueline FLEURET représentée par Latifa MEYA,  
Zohra DJOUDI représentée par Olivier MERIOT,  
Jean-François BURGOS représenté par Jacques BRIFFAULT.

**Absent excusé :**



**Nomination de Monsieur Marwan BARGHOUTI au rang de citoyen  
d'honneur de la Ville de Gennevilliers**

Le Conseil,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Considérant que Monsieur Marwan BARGHOUTI est l'un des dirigeants palestiniens les plus respectés par son peuple pour son engagement, sa générosité, son honnêteté politique, intellectuelle et personnelle, et qu'il continue de prôner la résolution politique du conflit israélo-palestinien sur la base du droit international pour l'instauration d'une paix juste et durable permettant à chaque Etat de la région de vivre en sécurité, tout en condamnant les attentats en Israël,

Considérant qu'il fait partie de ceux qui nouent avec les Israéliens des contacts qui ont abouti en 1993 à la signature des accords d'Oslo,

Considérant le combat mené par Marwan BARGHOUTI en faveur de la paix et pour que le peuple palestinien puisse vivre sur sa terre, et soit reconnu dans ses droits,

Considérant que Marwan BARGHOUTI est une personnalité en mesure de rassembler tous les Palestiniens et de permettre d'aller vers un vrai dialogue porteur de paix et ainsi voir enfin naître un Etat palestinien au coté d'un Etat israélien,

Considérant qu'il est urgent que toutes les conditions soient requises pour que la Paix règne dans cette partie du monde et que soient mises en œuvre les décisions internationales qui garantiront deux Etats, un Etat israélien et un Etat palestinien, sur les principes énoncés dans les résolutions de l'ONU du 22 novembre 1967 et du 22 octobre 1973.

Vu l'avis de la Commission intéressée,

**DELIBERE**

Article unique: Décide d'élever Marwan BARGHOUTI, député au Parlement palestinien, au rang de Citoyen d'Honneur de la Ville de Gennevilliers,

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le **25 MAI 2009**

Publié le **20 MAI 2009**

Exécutoire le **25 MAI 2009**

Le Maire de Gennevilliers  
Conseiller Général des Hauts-de-Seine

Le Maire  
Conseiller Général des Hauts-de-Seine  
Jacques BOURGOIN



Jacques BOURGOIN